



BULLETIN D'INFORMATION

Compte-rendu succinct du Conseil Municipal Du lundi 23 novembre 2020

Vote de la Taxe d'aménagement :

Cette taxe, en vigueur depuis 2012, peut être modifiée annuellement par le Conseil. Elle s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables,...) ou à toutes les constructions illégales. Elle peut permettre le financement des équipements publics. Le montant de la taxe d'aménagement récolté, s'élève en moyenne à 7 000 € par an. Certaines exonérations sont toutefois possibles. Cette année, le Conseil décide de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 1.25% et de maintenir les exonérations pour les commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400m² ainsi que les maisons de santé.

Attribution de subvention exceptionnelle :

- Le GICAS-Groupement des Industriels Commerçants et Artisans de Secondigny demande une subvention exceptionnelle à la Commune pour venir en aide aux commerces non essentiels qui ont subi la crise sanitaire et qui sont aujourd'hui en grande difficulté. Le Conseil décide donc d'accorder la somme de 3 000 €. Le GICAS organisera une tombola afin d'offrir des bons d'achats à la population dans les 12 commerces impactés par la crise. Certains conseillers font remarquer le fait que Pomm'Expo n'a pas reçu de subvention cette année, par l'annulation due à la pandémie, et qu'elle pourra ainsi servir à cette opération. Monsieur le Maire informe le Conseil que la CCPG-Communauté de Communes Parthenay-Gâtine organise également une opération de soutien "Ma Ville, Mon Shopping".

- Terra Aventura : Le Collège Louis Merle réfléchit à la création d'un parcours Terra Aventura à Secondigny. Cette chasse aux trésors pourra se faire à pieds ou à vélo, par le biais d'une application téléchargée sur un téléphone portable, et a pour but de faire découvrir les milieux naturels et le patrimoine de la commune. Le coût initial de cette création, supporté par le Collège, s'élève à 2 000 €. La subvention demandée par le Collège concerne le coût de la maintenance pour un montant d'environ 800 €. Le Conseil accepte donc de verser cette subvention au FSE-Foyer Socio-Educatif Louis-Merle.

Remboursements d'acomptes de salle :

Le Conseil décide de rembourser les acomptes versés par des associations, particuliers, ou autres organismes, pour des locations des salles communales qui n'ont pas pu être honorées en raison de la COVID-19, ceci pour un montant de 1 560 €.

Décision modificative du budget :

Le Conseil prévoit une décision modificative pour des ajustements budgétaires concernant le budget du lotissement de la Haute Vergne (étude géotechnique à prévoir).

Transfert de pouvoir de police du Maire :

Le Conseil choisit de transférer l'exercice des pouvoirs de police du Maire pour les compétences suivantes : Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, Assainissement des eaux usées, assainissement collectif et non collectif, gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Il choisit cependant de conserver le pouvoir du logement (sécuri-


Comité de rédaction :


Bulletin rédigé par, Jean-René Hervo, Pierre Maître et Jany Péronnet.


Mise en page :

A. Brandeau

Mairie :

 1 pl. de l'Hôtel de Ville
BP 50003
79130 SECONDIGNY

 05 49 63 70 15

 secondigny@
mairie-secondigny.fr



Infos :

Assistantes sociales : Le secrétariat de la Mairie ne s'occupe pas de la prise de rendez-vous pour les assistantes sociales. Il faut les contacter directement au 05 49 16 10 11. Merci de votre compréhension.

Food-Truck : sur la place du Marché

Mardi soir : Welcome Food Truck : 06 64 24 25 11

Samedi soir : Pizza Flamm : 06 82 31 46 01

Dimanche soir : Burger Van 06.48.55.42.70

té des bâtiments publics, des immeubles collectifs, et des édifices menaçant de ruine).

Instruction des déclarations préalables à la CCPG :

En raison de l'absence prolongée de l'agent chargé de l'urbanisme à la Commune, le Conseil accepte de transférer provisoirement l'instruction des déclarations préalables au service instructeur de la CCPG, pour un montant unitaire de 50 €.

Convention Droits de Place : Burger Van :

La société de vente de plats à emporter "Burger Van" sollicite la commune pour un emplacement hebdomadaire sur la Place de la Mairie. Comme les autres Food Trucks, le Conseil accepte de rédiger une convention qui pourra être révisable chaque année, pour un montant de 6 € par jour de stationnement (emplacement + électricité). La facturation se fera trimestriellement.

Point sur les travaux et chantiers en cours :

Local SDF : Les bâtiments de France n'acceptent pas la pose d'ouvertures en aluminium. Elles devront être en bois. Ils préconisent le changement de toutes les fenêtres de la façade. La commune devra modifier sa demande de subvention pour les "1 000 chantiers".

Budget participatif : le nettoyage urbain réalisé par des collégiennes a été retenu pour l'achat d'un charriot et de fournitures, contrairement aux vitraux de l'église. Il revient donc à la Commune de financer la réfection de ces vitraux. L'éclairage autour de l'église ne fonctionne plus. Des devis pour la remise en lumière sont en cours.

4 panneaux pour la publicité du Lotissement de la Haute Vergne sont commandés, pour un montant de 960 € HT. Maison du Gardien : les travaux sont presque terminés. Des devis sont demandés pour la réfection de l'enduit

extérieur. Monsieur le Maire engage les conseillers à réfléchir à un nouveau nom pour rebaptiser ce bâtiment.

Le fauchage des chemins par l'entreprise Gouband est en cours.

Le montant de la réparation pour la panne moteur d'un camion des services techniques s'élèverait à 5 500 €.

Point des commissions :

Communication et vie locale :

Le site internet sera consultable en janvier. Il manque quelques photos et quelques textes. Les agendas et les plans de la Commune seront livrés fin décembre. Une page Facebook est ouverte depuis mi-novembre.

Jeunesse-Vie Associative:

Vu le contexte sanitaire, la commission n'est pas en mesure de dire si le Marché de Noël sera maintenu ou non. Une autorisation sera demandée à la Préfecture. L'animation concernant la venue du Père Noël est cependant conservée. Le repas pour le téléthon est reporté, le ramassage de ferraille a bien fonctionné. Il faudra inciter la population à faire des dons.

Biens communaux, Urbanisme:

Un groupe de travail est à organiser.

Voirie, PAVE :

Un point a été fait sur le dossier d'accessibilité, afin de prévoir ce qu'il reste à faire. Il faut commencer à travailler sur le dossier de la réfection de la Mairie, car les études et les marchés peuvent prendre plusieurs années.

Une réunion avec tous les vice-présidents des commissions est prévue le 4 décembre à 20h00.

Questions et informations diverses :

- La table pour les consultations de la sage-femme n'est pas encore commandée.
- La famille ayant subi l'incendie de leur maison va bien. Un logement leur a été trouvé et l'élan de solidarité a été très fort, beaucoup de dons ont été faits.

Infos :

Cinéma à Secondigny :

- 17/12/2020 à 14h30 au Foyer (Accessible aux Personnes à Mobilité réduite)
« **Boutchou** » 3.50 €

- 21/12/2020 à 15h au Petit-Théâtre « **Les Trolls 2** », séance gratuite pour les enfants, payant pour les accompagnants.

Collecte des déchets :

Le SMC vous rappelle que vos containers doivent être déposés **UNIQUEMENT** aux emplacements prévus à cet effet. Ils ont été regroupés à des points stratégiques pour faciliter le ramassage et assurer la sécurité des employés du SMC. Dès lors que le ramassage a eu lieu, vous devez récupérer vos containers et les disposer à votre domicile. Le Maire pourra, en cas de non-respect de ces consignes, demander l'enlèvement de vos containers par les employés communaux.

Le prochain Conseil Municipal est prévu **le 21 décembre à 20h30**